



## Maisons de paille

L'habitat flamand est un habitat dispersé. Au hasard d'un chemin, à l'écart des champs et des fermes, se dresse la petite maison rurale. Elle est reconnaissable entre toute à son toit en chaume. Cet habitat est souvent la propriété de l'ouvrier agricole, de l'ouvrier maçon, de l'aide du forgeron ou menuisier. Sa seconde spécificité

dans un sac, d'un peu de chaux vive et de sel. Le torchis était appliqué de bas en haut par le « plakker », celui qui plaque le torchis, à l'intérieur puis à l'extérieur du colombage. Enfin, en signe de bonne augure, de la joubarde, cette plante grasse, était disposée au sommet de la toiture. Ses racines maintenaient



Toit de chaume.

est son orientation. La première action du charpentier, avant le début des travaux, était de se placer face au soleil, de 10 heures ; son ombre délimitait l'emplacement de la façade et sa direction sud-est.

Une fois la charpente en bois dur édifée, l'artisan couvreur, le « strooy-dekker », réalisait le toit de chaume « strooy-dak ». La texture se composait d'argile, de paille de blé ou seigle, battue au fléau. Plus le toit était « serré », plus il était solide. Le chaume débordait du toit d'environ 30 cm. Les murs de la maison, en colombage, étaient renforcés par l'application de torchis, ce mélange de paille de blés hachés fin, d'étaupe, de débris de cheveux que le coiffeur du village amassait

l'argile, qui rendait la crête étanche. Nommées « donder bloemen », fleurs de tonnerre, elles passaient pour préserver de la foudre, de peur peut-être que le ciel ne leur tombe sur la tête... !

l'argile, qui rendait la crête étanche. Nommées « donder bloemen », fleurs de tonnerre, elles passaient pour préserver de la foudre, de peur peut-être que le ciel ne leur tombe sur la tête... !



Chaumière flamande.

# à PIED dans le NORD

## Cœur de Flandre



Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

### Activités et curiosités

**Cassel** : Visites du moulin « Casteel Meulen », visites guidées thématiques de la ville en saison (03.28.40.52.55), brasserie Zannekin (03.28.48.43.22).

**Esquelbecq** : Maison du Westhoek (03.28.62.88.57), atelier « Terre de Flandre » (poteries) (03.28.20.73.82), Brasserie Thiriez sur réservation (03.28.62.88.44), visites guidées église Saint-Folquin (hallekerque, orgues et carillon) sur réservation (03.28.62.88.57).

**Godewaersvelde** : Abbaye du Mont des Cats (boutique de produits du terroir 03.28.43.83.60).

**Hazebrouck** : Musée municipal « Ancien Couvent des Augustins » (03.28.43.44.46), Maison Musée de l'Abbé Lemire (03.28.41.84.67), Club Montgolfière Passion (03.28.41.65.59).

**Noordpeene** : La Flandre à dos d'âne toute l'année sur rendez-vous (03.21.12.10.79).

**Rubrouck** : Visites guidées du village et de ceux avoisinants - 1<sup>er</sup> dimanche/mois (03.28.42.30.71), visites du Musée Guillaume de Rubrouck en saison (03.28.42.31.99 ou 03.28.42.35.06 ou 03.28.43.06.60).

**Steenvoorde** : Visites des Moulins Drievienmeulen et Noordmeulen sur rendez-vous (03.28.42.97.98), Maison des Automates « Les Giggots Automates » (06.74.30.43.08).

**Terdegem** : Visites du Moulin de la Roomie sur rendez-vous (03.28.43.45.81), visites du « Steenmeulen », du Musée rural flamand sur rendez-vous (03.28.48.16.10).

**Wormhout** : Musée Jeanne Devos (03.28.62.81.23), visites du moulin « Deschodt » en saison (03.28.62.81.23).

### Manifestations annuelles

**Buysscheure** : Fête du Bocage en juin, (03.28.40.52.55).

**Cassel** : Carnaval d'hiver dimanche avant Mardi gras, Carnaval d'été lundi de Pâques, « Cassel cornemuses » en juin, Fête du « Casteel Meulen » - 14 juillet, Salon des Antiquaires en septembre (03.28.40.52.55).

**Esquelbecq** : Carnaval en février (03.28.62.88.57), « Patate Feest » en août (03.28.62.88.57).

**Godewaersvelde** : Fête du Cochon en août (03.28.42.50.06), Fête de la Saint-Hubert en octobre (03.28.43.81.00).

**Hazebrouck** : Carnaval de la mi-Carême, Championnat de Flandres de montgolfières en mai, Fête des amis de « Tis'je » et « Tas'je » en juillet (03.28.43.44.45), « ville ouverte » festival d'artistes de rue en septembre (03.28.49.51.30).

**Noordpeene** : Marché des produits régionaux en août (03.28.40.52.55).

**Sainte-Marie-Cappel** : Festival International de la Bière artisanale en septembre (03.28.40.52.55).

**Steenvoorde** : « Mei Feest » fête agricole en mai, Fête du Houblon en octobre (03.28.49.77.77).

**Wormhout** : Carnaval en février-mars, « Bloemen feest » (Fête des Fleurs) en mai, « Les talents du canton » en juin, festivités de juillet, marché de Noël en décembre (03.28.62.81.23).

### RDV Nature et Patrimoine :

Découvrez la faune, la flore, le patrimoine du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochure disponible au 03.20.57.59.59).

« **Retables de Flandre** » : Les églises flamandes renferment d'extraordinaires retables, visites guidées sur rendez-vous (03.28.68.69.78).

### Hébergements-Restauration

Pour des hébergements et lieux de restauration, informations et brochures disponibles dans les Offices de Tourisme et au CDT Nord.

### Renseignements

Office de Tourisme de Cassel : 03.28.40.52.55

Office de Tourisme - Maison du Westhoek à Esquelbecq : 03.28.62.88.57.

Mairie d'Hazebrouck - Service Tourisme : (03.28.43.44.4).

Office de Tourisme de Wormhout : 03.28.62.81.23

### Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme

6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex 03.20.57.59.59

Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT :

[www.cdt-nord.fr](http://www.cdt-nord.fr) où cette fiche de randonnée est également consultable et téléchargeable gratuitement.



# à PIED dans le NORD

## Cœur de Flandre



## N° 10

# Circuit du Val de Cassel

**Bavinchove, Oxelaëre, Zuytpeene**  
(11,5 ou 16 km - 2 h 50 ou 4 h 00)



Chaumière flamande.

- ① **Randonnée Pédestre**  
**Circuit du Val de Cassel :**  
11,5 ou 16 km
- ⌚ **Durée :** 2 h 50 ou 4 h 00
- ➔ **Départ :** Bavinchove, église
- 🟡 **Balisateur jaune**
- 📖 **Carte IGN : 2303 Est**



Estaminet à Bavinchove.

### L'avis du randonneur :

*Circuit pour randonneurs avertis à la découverte du Val de Cassel. Ce circuit rencontre églises-halles, chaumières restaurées, pommeraies et emprunte des chemins historiques : ancienne voie romaine Steene straete, chemin de l'Abbaye. La meilleure période s'étale de mars à octobre.*



Rédactrice : Aline Adx - Création : Penez Edition - Lille

Credit Photos : 1, 2, 3 : P. Houzé - 4 : J. Bequez

# Circuit du Val de Cassel

(11,5 ou 16 km - 2 h 50 ou 4 h 00)

Départ : Bavinchove, église.

**1** Dos à l'église Saint-Omer, prenez à gauche puis à droite la ruelle des Ecoles. Croisez le stade. A l'extrémité de la ruelle, au stop, empruntez à gauche la RD 933. Après la voie de chemin de fer, en sortie d'agglomération, prenez à droite vers Oxelaëre la rue de Saint-Omer.

**2** Dans le virage, montez à gauche le Petit chemin de la Gare puis le premier chemin - *du Bunder* - à droite. Au stop, continuez à gauche puis, au calvaire, à droite. Obliquez de suite à gauche et traversez le square de l'Abbé Ignace Riccour. Contournez l'église Saint-Martin par la gauche. Descendez à gauche la rue de Staple. Au pont, rejoignez à gauche la Steene straete - *ancienne voie romaine rectiligne*.

**3** Suivez la voie à droite sur 150 m - *prudence* - puis virez à gauche sur le Jok weg. Au bout, prenez à droite et, 150 m plus loin, poursuivez en face sur le chemin agricole. A l'intersection suivante, longez à droite le talus de la ligne TGV. *Parcours planté d'arbres et de haies d'essences locales*.

**4** Passez sous la voie TGV et longez de nouveau la Steene straete sur 750 m - *bas côté* - avant de suivre à droite la Bornhol straete. Dirigez vous à droite vers la pommeraie. Suivez le balisage et traver-

sez la pommeraie. *Passez sans crainte, le chemin est communal. Ne cueillez pas de fruits même tombés à terre.* Au bout, continuez à gauche. A la fourche suivante, obliquez à droite - *rue des Vaches. Notez la chaumière flamande traditionnelle.*

**5** Au stop, suivez en face la rue de Staple. Après 650 m, prenez à droite puis le premier chemin à gauche. A l'intersection suivante, rejoignez à gauche une petite chapelle - *Notre-Dame de Consolation*. Allez à droite, traversez - *prudence* - la RD 933 et empruntez en face la rue des Trois Rois.

**6** Virez à gauche sur la rue de la Lanterne, coupez plus loin la route du Mutse. Après 900 m, au niveau des bâtiments d'élevage, prenez en face puis de suite à droite l'Abdis weg - *chemin de l'Abbaye*. Après la chicane, le chemin est encadré de haies vives - *amusez-vous à reconnaître les végétaux*. A la sortie du chemin, tournez à droite et traversez la plaine agricole.

**7** Prenez à droite puis le premier chemin à gauche. Empruntez le pont au-dessus de la ligne TGV et en bas virez à droite. Dirigez vous à gauche - *sentier, notez la chaumière et la joubarbe* - vers la Peene becque que vous franchissez sur une passerelle. Après les équipements sportifs, retrouvez l'église de Bavinchove.

## CIRCUIT COURT 11,5 km

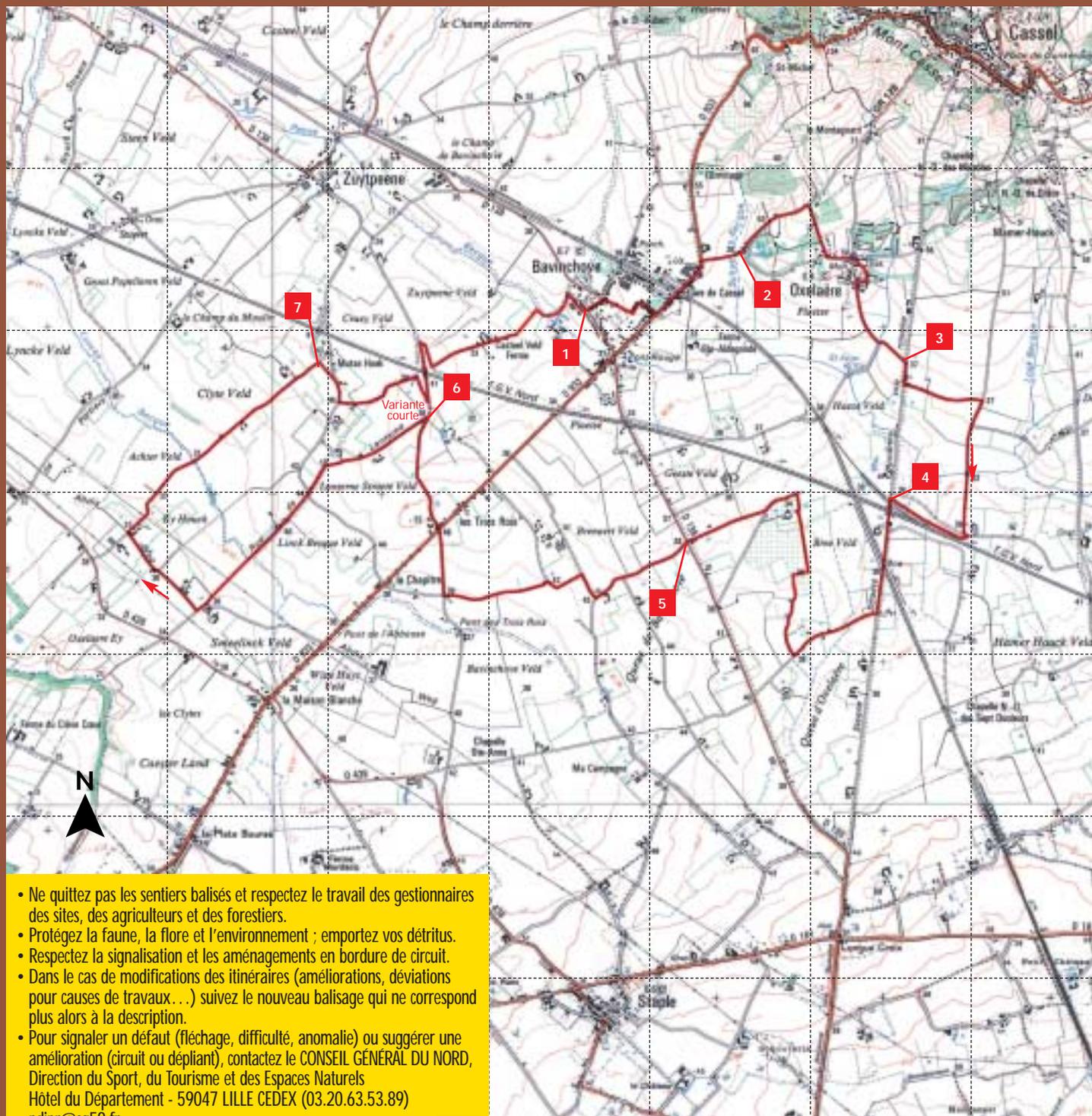
**6** Continuez tout droit et empruntez le pont sur la ligne TGV. En bas virez à droite. Dirigez vous à gauche vers la Peene becque que vous franchissez sur une passerelle. Après les équipements sportifs, retrouvez l'église de Bavinchove.

### Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos débris.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels, Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89) [pdipr@cg59.fr](mailto:pdipr@cg59.fr)

